crite pendant un certain temps, et que notre position fut aussi mauvaise qu'on put la faire. Nous avions bien l'égalité dans la chambre, mais nous étions dans une position d'infériorité comme peuple. Il est vrai que l'on n'a pas réussi à nous tenir sous le joug, mais ce ne fut pas la faute de ceux qui nous avaient imposé l'Union; nous avons conquis la position que nous occupons aujourd'hui par notre énergie et notre constance, avec l'aide d'une partie des représentants du Haut-Canada. Aujourd'hui, les choses sont bien changées; nous sommes au milieu d'une grande révolution, mais une révolution pacifique, et nous sommes en mesure de délibérer pour savoir si nous changerons notre constitution et de dicter nos conditions. Nous sommes appelés à régler nous-mêmes notre avenir, notre sort futur, et nous manquerions à notre devoir et à ceux que nous représentons, si aujourd'hui nous refusions la position qui nous est offerte par les résolutions adoptées à la conférence de Québec. L'hon. membre pour Hochelaga (M. Dorion)que je regrette de ne pas voir maintenant à son siége-

If Hon. M. HOLTON—Il va être ici daus un instant.

L'Ilon. Sol.-Gén. LANGEVIN-L'hon. membre pour Hochelaga nous a dit, l'autre soir, que le plan de confédération avait été adopté et proposé par le gouvernement actuel seulement pour faire taire le cri de la représentation basée sur la population. bien ! en supposant que cela soit réellement le cas, quel mal l'hon. membre peut-il y trouver? N'est-il pas de la plus grande importance de faire cesser ce cri de la représentation basée sur la population, dans l'état où nous sommes aujourd'hui? La représentation basée sur la population nous aurait donné, dans la chambre, à nous, Bas-Canadiens, une position inférieure vis-à-vis le Haut-Canada, et aurait permis à ce dernier de législater pour nous, non seulement dans les affaires générales, mais aussi dans les affaires L'hon. membre pour Hochelaga aurait dû être le dernier à reprocher au gouvernement actuel d'avoir, au moyen de cette mesure de confédération, fait taire le cri de la représentation basée sur la population. En 1854, l'hon. membre a admis, d'après ses propres aveux, que la représentation basée sur la population était juste en principe; et la conséquence de cette admission a été fatale. La conséquence a été que

marcher dans cette voie jusqu'à la formation de l'administration BROWN - DORION, en 1858, — administration qui n'a pas duré longtemps. (Ecoutes! écoutes!)

L'Hon. M. HOLTON - Malheureusc-

ment! (Rires.)

L'Hon. Sol.-Gén. LANGEVIN-Ce gouvernement n'a pas duré longtemps, et je me réjouis d'avoir contribué, pour ma part, à le renverser; car il est probable que s'il se fût maintenu, la représentation basée sur la population nous aurait été imposée, et nous ne nous trouverions pas en ce moment dans la position que nous occupons, -- dans la position de faire nes conditions comme le Haut-Canada, et de prendre part aux négociations d'un traité avec les provinces inférieures. C'est pour cela que je me réjouis d'avoir contribué à renverser ce gouvernement. L'hon. membre pour Hochelaga disait l'autre soir qu'en 1856 il avait dit ce qui suit:

"En 1856, lorsque le parlement siégeait à Toronto, je suggérai pour la première fois que l'un des moyens de surmonter les difficultés serait de substituer à l'union législative actuelle une confédération des deux Canadas, au moyen de laquelle les questions locales seraient soumises aux délibérations des législatures locales, avec un gouvernement central ayant le contrôle sur les questions commerciales et autres questions d'intérêt commun en général. Je dis que, con idérant les différences de races, de religion, de langage et de lois qui existaient dans les deux sections du pays, c'était là le meilleur moyen de faire disparaître ces difficultés,—c'est-à-dire, de laisser à un gouvernement central les questions de commerce, de banque, de cours monétaire, de travaux publics d'un caractère général, etc., et de laisser à la décision des législatures locales toutes les questions locales. En même temps, je disals que si ces vues n'étaient pas acceptées, je serais certaine-ment en faveur de la représentation basée sur la population, avec des conditions et garanties qui assureraient les intérêts de chaque section du pays et conserveraient au Bas-Canada les institutions qui lui sont chères."

législater pour nous, non seulement dans les affaires générales, mais aussi dans les affaires locales. L'hon. membre pour Hochelaga aurait dû être le dernier à reprocher au gouvernement actuel d'avoir, au moyen de cri de la représentation basée sur la population. En 1854, l'hon. membre a admis, d'après ses propres aveux, que la représentation basée sur la population était juste en principe; et la conséquence de cette admission a été fatale. La conséquence a été que le gouvernement aviserait aux moyens de régler les difficultés qu'elle soulevait. En 1859, il a signé un document qui portait